

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
**COMMUNE DE
CARNOUX-EN-PROVENCE**



**PROCES-VERBAL
DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 9 JANVIER 2025**

Nombre de membres : 29
Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Membres absents excusés avec procuration : 3
Membres absents excusés sans procuration : 1

Le neuf janvier deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Carnoux-en-Provence, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du trois janvier deux mille vingt-cinq.

Membres présents : Mesdames et Messieurs GIORGI, BOULAND, SEGARRA, GERMANN, GRUSSENMEYER, CASSANDRI, PREVOST, BLANC, RIBES, LE GARS, NARDELLI, GEREUX-BELTRA, COLIN, LAMBERT, LUNARDELLI, PARIAUD, DOMINGUES, EUGENE, ROUQUET, GARCIA, PRESSOIR, MORDENTI, RAFETTO, CHEVALIER (*arrivée à 18h36*), VINCENT.

Membres absents excusés ayant donné procuration : Mme DESSAUX a donné pouvoir à M. LUNARDELLI ; Mme DUBUISSON a donné procuration à M. BOULAND ; Mme PAQUIS a donné procuration à Mme SEGARRA.

Membres excusés sans procuration : Mme DAMIANO.

Secrétaire de séance : Mme LE GARS.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame LE GARS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité (27 voix).

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité (27 voix).

Arrivée de Madame CHEVALIER à 18h36.

**DELIBERATION N°1-I-2025
FINANCES
AIDE FINANCIERE POUR MAYOTTE**

Monsieur le Maire rappelle que l'île de Mayotte a été dévastée par le cyclone Chido. La population sinistrée se trouve confrontée à une situation dramatique, d'une ampleur inédite.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels engendrés par cette catastrophe exceptionnelle, la commune de Carnoux-en-Provence tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder à cette fin une subvention d'un montant de 3 000 euros à La Croix Rouge, association engagée dans l'assistance à Mayotte.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Carnoux-en-Provence de s'associer à l'élan de solidarité en faveur de la population mahoraise,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ALLOUE** une subvention d'un montant de 3 000 euros à La Croix Rouge (siège social : 98 rue Didot, 75014 Paris), afin de venir en aide à Mayotte
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (28 voix)

Monsieur Marc VINCENT dit qu'il s'associe à ce geste de solidarité, qu'il trouve honorable. Il regrette néanmoins que la somme soit aussi faible, cela représentant seulement 50 centimes par habitant.

Monsieur le Maire répond que, si chaque commune accordait la même subvention que Carnoux, ce serait déjà une bonne chose. Le montant de 3 000 euros n'est pas symbolique. Par ailleurs, les causes humanitaires sont nombreuses et l'on peut s'interroger sur le fait de donner pour cette cause et non pour une autre. Enfin, il n'est pas dans les missions premières d'une commune d'accorder ce type de subventions. Néanmoins, Carnoux a souhaité participer à cet élan de solidarité.

Madame Cristèle CHEVALIER explique qu'elle tenait absolument à venir car son travail la conduit à travailler sur le territoire de Mayotte. Elle est ravie que Carnoux participe à cet effort. Les Mahorais avec qui elle est en contact régulier depuis la catastrophe, vivent dans des conditions dramatiques qui risquent de se dégrader encore avec l'arrivée imminente d'un nouveau cyclone. Les universités vont bientôt rouvrir pour apporter de la nourriture et de l'eau aux étudiants. Les personnes n'ayant pas de revenus suffisants ne peuvent pas acheter de denrées alimentaires.

Monsieur le Maire remercie Madame CHEVALIER pour son témoignage intéressant. Cet événement a un autre retentissement lorsqu'on le vit de près comme Madame CHEVALIER. Monsieur le Maire ajoute que l'on ne peut pas rester insensible à la détresse de ces humains qui vivent un drame.

La séance est levée à 18h40.

La secrétaire de séance,
Danielle LE GARS



Le Maire,
Jean-Pierre GIORGI

